

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 4189

présenté par

Mme Pochon, M. Fournier, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 17 par les mots :

« et la structuration de leurs débouchés jusqu'au consommateur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif inscrit dans le plan stratégique national de la politique agricole commune est de 18 % de surface agricole utile (SAU) conduite en agriculture biologique à horizon 2027. Si les surfaces biologiques progressent, les filières biologiques rencontrent depuis 2021 des difficultés économiques. En 2022, le marché alimentaire biologique à domicile a subi une baisse de 4,6 % par rapport à 2021, et, en 2023, les pertes économiques pour les agriculteurs biologiques ont été estimées entre 250 et 300 millions d'euros. Cette crise de la demande menace l'atteinte des objectifs français. Pour y remédier, le gouvernement a lancé un Programme Ambition Bio 2027. Ces efforts doivent être maintenus et approfondis, c'est pourquoi il est important de remettre en place une réelle politique alimentaire qui incite à la consommation de produits biologiques, lesquels sont reconnus pour leurs bienfaits pour la santé humaine, l'emploi en milieu rural, la souveraineté alimentaire et l'environnement, comme énoncé dans la Stratégie Nationale Biodiversité 2030. Cet amendement permet de compléter le projet de loi mentionnant les enjeux de production biologique en ajoutant la question de la demande en produits biologiques, décisive pour le développement de cette filière.

Cet amendement a été travaillé avec la FNH